

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

-----0-----

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR**

-----0-----

**RAPPORT DE TRANSPARENCE EN ACCORD AVEC L'ARTICLE7 DE LA
CONVENTION D'OTTAWA SUR L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL
COUVRANT LA PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017**

A. Mesures de mise en œuvre nationales

«Aucune mesure administrative ou autre n'a été prise durant l'année calendaire précédente pour prévenir et supprimer toute activité interdite par la convention »

B. Mines antipersonnel stockées

Sans objet

C. Mines Antipersonnel retenues ou transférées à des fins autorisées

Au 31 décembre 2017, le Sénégal a autorisé les structures suivantes à détenir des MIAP à des fins de formation et d'entraînement (tableau ci-après)

D. Zones connues ou suspectées contenir des MIAP

Institutions autorisées par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot si possible	Renseignements supplémentaires
Ministère des Forces Armées	MI AP DV	10	Non disponible	Disponibles au centre d'instruction du Génie militaire à Bargny Ces mines conservées à des fins de formation ont été relevées pendant des opérations de déminage ou prélevées sur des stocks rebelles retrouvés sur le terrain, avant leur destruction.
	MP AP ID	10		
	PRB M 35	01		
	M 969	01		
	PMN	02		
Handicap International	MAPS	08	Non disponible	Ces 13 mines sont désamorçées et conservées dans les locaux de l'ONG pour les besoins de formation
	PRBM 35	03		
	M969	01		
	C3A	01		
MECHEM	PRBM 35	01	Non disponible	Mines conservées par MECHEM à des fins de formation pour l'équipe cynophile. Ces mines sont actuellement enfouies sur le site d'entraînement des MDD utilisé par Handicap International.
	PRBM 409	12		
TOTAL		50		

D.1 Types de mines découvertes en Casamance

La présence des mines antipersonnel suivantes a été documentée en Casamance : AUPS, M966, MI AP DV-59, NR 409, PMD-6, PMN2, PRB M35, PRBM35 à allumeur M5 --- indétectable par le détecteur vallon, PRBM 409. K35BG, APID, PRB-Encrier.

La présence des mines anti-véhicules et obus suivants a été documentée : C-3-B, TM-46, TM-57, TMA-3, TMD-B, Type 72, Mo80, Mo120, Expal C3, C3A.

D.2 Zones connues ou suspectées contenir des MIAP au 31 déc. 2017

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, le Sénégal a répertorié :

- ✓ 48 zones minées dont la taille est estimée à **282.945,103m²**;
 - ✓ 20 zones suspectées dangereuses (ZSD) qui ne sont pas circonscrites avec exactitude, ce qui ne permet pas de déterminer leur taille. L'amélioration des conditions de sécurité dans ces secteurs y faciliterait la conduite d'Enquêtes Non Techniques (E.N.T.).
- ❖ **Il reste 144 localités à visiter** dans les départements de :

Bignona(**127**), Oussouye (**04**) et Ziguinchor(**13**).

Résumé des zones connues ou suspectées contenir des MIAP au 31 déc. 2017

Département	ZDC	Nombre des zones suspectées minées dont la taille est connue	Surface des zones suspectées minées dont la taille est connue (ZSD m ²)	Surface des ZDC/m ²	Nombre de zones minées dont la taille est inconnue	Total des zones minées connues ou suspectées	Surface totale des zones minées connues ou suspectées
Bignona	18	01	20.020	14.670	11	30	34.690
Goudomp	12	-----	-----	140453,103	-----	12	140453,103
Oussouye	09	04		77.240	04	17	77240
Ziguinchor	03	01	900	29.662	05	09	30562
Total	42	06	20.920	262025,103	20	68	282.945,103

En 2017, le Sénégal a procédé à la dépollution de 18 zones totalisant **106.658m²**
(Voir tableau ci-dessous).

Résumé des zones libérées et les dispositifs détruits du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

Région	Département	Localités	Nombres de Zones	surface traitée/m ²	Mines découvertes et détruites	Date
Ziguinchor	Goudomp	Kanico	07	14180	02 (1 PMN et 1 MAC C3A1)	2017
		Bagui Balante	01	6933		2017
		DjidadjiMandingue	01	740		2017
		Sanou Sénégal	02	3812		2017
		Kounayan	02	49670	1 mine PRBM35	2017
		Bafata Balante	01	2193		2017
		Bafata Brame	01	2870		2017
		Klonia	03	26260		2017
Total			18	106.658	03	

**Résumé des projections sur le nombre et la surface(en mètre carré) de zones connues ou suspectées
contenir des MAP à libérer 2018-2020**

Plan de traitement des zones minées connues :

2018

Région	Département	Localité	ZDC	Superficie m ²	Période
ZIGUINCHOR	OUSSOUYE	DJIRACK 1	12,359 -16,26447	11438,114	Septembre 2018/janvier 2019
		DJIRACK 2	12,559 -16,62447	4987,731	
		DJIRACK 3	12,359 -15,66252	3315,902	
		DJIRACK 4	12,559 -16,62447	2473,212	
		DJIRACK 5	12,476 -16,62447	2092,141	
		DJIRACK 6	12,359 -16,62447	1058,147	
		DJIRACK 7	12,359 -16,62447	29971,474	
		DJIRACK 8	12,359 -16,62447	19276,964	
		DJIRACK 9	12,359 -16,62447	2626,353	
	BIGNONA	EBINAKO	12,96012 -16,47415	11.620,035	
		BELAYE	12,90767 -16,39458	14585,9	
		KATEUM TEUM	12,96889 -16,4837	11261,2	

		DJILACOUMOUNE	13,08477 -16,520539	19529,75	
		SAMBOULANDIANG	13,0741 -16,49493	16558,005	
	Total	14 ZDC		139.174,893	

2019

Région	Département	Localité	ZDC	Superficie m ²	Période
SEDHIOU	GOUDOMP	SARE DEMBANE	12,713 -15,14931	17776,451	février-mai 2019
		TAMBACOUMBA	12,6 -16,061498	9762	
		KAOUR	12,566 -15,90118	485	
		MEDINA SARE DIAO	12,695 -15,136	2500	
		SARA KOUNDIANG 1	12,692 -15,151	1400	
		SARA KOUNDIANG 2	12,695 -15,147	160000	
		SARE BOUKO SALIA 1	12,66611 -15,24822	40000	
		SARE DEMBA DIAO	12,695 -15,136	2600	
		SARE SARA BOUYA 1	12,715 -15,149	400	
		SARE SARA BOUYA 2	12,718	300	

			-15,149		
		SARE SARA BOUYA 3	12,716 -15,152	15000	
		SARE SARA BOUYA 4	12,715 -15,152	15000	
	ZIGUINCHOR	SINGHERE ESCALE 1	12,543 -15,947	11950	Juin - juillet 2019
		SINGHERE ESCALE 2	12,537 -15,95039	118	
		SINGHERE BAÏNOUCK 1	12,538 -15,94563	21870	
		SINGHERE BAINOUCK 2	12,532 -15,94516	710	
		KAGUITTE	12,417 -16,425	1500	
		KADIENE	12,466 -16,35	900	
		DIALINKINE 1	13,08 -16,081	12000	
		OUEL MOUNDAYE	13,102 -16,102	6000	
		KALEW	13,067 -16,203	20000	
		MAMPALAGO 1	12,914 -16,203	10	
		MAMPALAGO 2	12,914 -16,015	10	
ZIGUINCHOR	Total	23 ZDC		340.291,451	

Zones minées dont la taille n'est pas connue

Région	Département	Localité	ZDC	Période
ZIGUINCHOR	BIGNONA	DJILANKINE 2	13,0797 -16,0846	Novembre 2019
		DJILANKINE 3	12,0588 -16,1001	
		DJILANKINE 4	13,0881 -16,775	
		KANDIADIOU 1	13,137 -16,017	
		KANDIADIOU 2	13,133 -16,018	
		KANDIADIOU 3	13,133 -16,018	
		KANDIADIOU 4	13,132 -16,027	
		DIOUNDAN KANTAPOR	13,063 -16,04	
SEDHIOU	GOUDOMP	SARE BOUKO SALIA 2	12,66527 -15,24699	Décembre 2019
		SARE LAO 1	12,68776 -15,14642	
		SARE LAO 2	12,68776 -15,14642	
Total		11		

Enquêtes non techniques

En 2018-2019, elles porteront sur les 144 localités non encore visitées afin de déterminer leur taille et leur statut.

Les ZDC identifiées à l'issue de ces enquêtes non techniques seront programmées en **2020**. Il reste entendu que le déploiement des équipes de déminage est tributaire des conditions de sécurité. Par conséquent une zone non programmée initialement peut être dépolluée du fait d'une situation sécuritaire du moment devenue favorable.

NB: Le budget national prévoit une contribution annuelle à hauteur d'environ **500.000.000FCFA**. Toutefois sa mobilisation reste difficile.

Marquage des zones minées ou suspectées

Toutes les zones identifiées minées ou suspectées ont fait l'objet d'un marquage local par les opérateurs chargés de l'enquête non technique, en relation avec les populations locales.

ASSISTANCE aux VICTIMES:

a) ETAT DES VICTIMES DIRECTES ET INDIRECTES

Assessment:

Un dispositif de surveillance des accidents n'existe pas dans notre pays.

Par contre il y a un service national pour la protection civile.

Le Sénégal a enregistré huit cent vingt-neuf (**829**) victimes de mines, civiles et militaires, survivants comme décédées (cf. tableau).

ANNEE	VICTIMES CIVILES		VICTIMES MILITAIRES		TOTAUX
	BLESSEES	TUEES	BLESSEES	TUEES	
1988	01	-	-	-	01
1993	04	12	-	-	16
1996	-	01	09	02	12
1997	110	37	39	04	190
1998	131	54	24	12	221
1999	32	04	32	02	70
2000	34	14	18	-	66
2001	24	04	15	02	45
2002	17	03	21	01	42
2003	13	03	04	-	20
2004	17	-	-	-	17
2005	06	-	03	03	12
2006	10	03	05	-	18
2007	01	-	-	-	01
2008	16	01	01	-	18*
2009	02	-	-	-	02
2010	02	02	01	-	05
2011	08	1	16	07	32
2012	1	-	12	03	16
2013	2	4	-	-	06
2014	08	7	-	-	15
2015	00	01	00	00	01
2016	00	00	00	00	00
2017	3	00	00	00	03

	442	151	200	36	
	593		236		829
TOTAL	829				

La collecte de données sur les accidentés par mines est faite par le CNAMS, en collaboration avec ses partenaires (services étatiques, associations locales, ONG et Forces Armées).

Il y a lieu de préciser que les Armées jouent un rôle important dans les missions de secours d'urgence.

Les informations collectées prennent en compte l'identification des victimes mais également leurs besoins (réhabilitation fonctionnelle, réinsertion, etc.).

En plus de l'accès gratuit aux structures de santé physique, mentale et d'appareillage orthopédique de qualité, l'insertion socioéconomique est une activité essentielle aux victimes de mines civiles, en particulier celles présentant des séquelles physiques et/ou psychologiques.

En 2017, le Centre National d'Action antimines au Sénégal (CNAMS) a enregistré trois (03) victimes de mines à la suite d'un accident en août 2017 (cf. tableau).

Année	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
2016	--	--	--	--	--
2017	01	01	--	01	03
Total	01	01	--	01	03

Il est important de rappeler que les activités d'éducation au risque des mines dont l'impact est très positif sur les communautés, se déroulent en fonction des moyens budgétaires disponibles.

A cela s'ajoutent les terres déjà déminées et restituées qui ont sensiblement contribué à la réduction du nombre de victimes .

Objectifs:

La collecte de données sur les victimes de mines, les nouveaux accidentés de même que leurs besoins, se fait de manière permanente.

b) PRISE EN CHARGE MEDICALE

Assessment:

Le Programme National de Réadaptation à Base Communautaire (PNRBC) est en voie d'être validé.

Un dispositif d'assistance sanitaire aux personnes handicapées est mis en place par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale.

Un service national de l'Action Social est créé et des assistants sociaux nommés dans les hôpitaux.

Une loi d'orientation sociale a été votée en faveur de toutes les personnes handicapées y compris les victimes de mines.

Une carte d'égalité des chances donnant accès gratuitement à divers services de l'Etat dont la santé, est établie et distribuée aux ayants - droit ;

Dans la prise en charge sanitaire des victimes de mines, le CNAMS s'appuie toujours sur les trois (3) hôpitaux régionaux de référence (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou : régions où la problématique mine se pose. Ces structures sont compétentes en secours d'urgence, soins médicaux ultérieurs et en appareillage. Leurs services sont gratuits pour les victimes de mines.

En outre, il existe trois (03) centres départementaux de santé (Oussouye, Bignona et Goudomp) couvrant des zones à risque et qui offrent aussi des soins gratuits et continus aux victimes de mines.

Les besoins en médicaments prescrits sont également satisfaits gratuitement auprès des officines pharmaceutiques agréées, à la suite d'une consultation médicale de la victime. En 2017, 34 ordonnances ont été satisfaites.

Toutes ces prestations sont réglementées par des conventions signées entre le CNAMS et les structures de santé agréées dans le cadre du Plan d'Action National pour l'Assistance aux Victimes (PANAV).

c) REHABILITATION PHYSIQUE

Assessment:

L'appui à la mobilité est fondamental pour l'insertion socioéconomique des victimes de mines amputées.

En 2016 et 2017 quatre vingt cinq (85) victimes de mine du Sénégal ont été appareillées au Centre de réhabilitation moteur de la République de Guinée Bissau, en partenariat avec le CICR. La quasi-totalité de la cible a pu bénéficier avec satisfaction d'appareillage neuf. Ce projet se poursuit en 2018 pour couvrir le reste des patients et prendre en charge les cas de réparation.

Toutefois le Sénégal est à la recherche de moyens financiers pour avoir des prothèses davantage durables et de plus haute qualité.

d) SUPPORT PSYCHOLOGIQUE

Assessment:

Ziguinchor abrite un Centre psychiatrique à vocation sous régionale. Ce centre assiste gratuitement les victimes de mines qui développent des troubles psychologiques.

Il s'y ajoute que les élèves et étudiants victimes de mines bénéficient d'un accompagnement psychologique et d'une aide à l'orientation scolaire par le biais du Centre Académique de l'Orientation Scolaire et Professionnelle (C.A.O.S.P) ;

EDUCATION AU RISQUE DES MINES (ERM)

Les projets d'éducation au risque des mines sont mis en œuvre en fonction des ressources disponibles.

Pour l'année 2017, les activités d'ERM n'ont pas été effectuées par le CNAMS faute de financement.

e) CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES MINES ANTIPERSONNEL

Pas d'informations additionnelles ; les mêmes types de mines découvertes et renseignées dans les rapports des années précédentes restent d'actualité.

f) CONVERSION OR DECOMMISSIONING OF ANTI-PERSONNEL MINE PRODUCTION FACILITIES

Non Concerné

g) COOPERATION ET ASSISTANCE

Le Sénégal a bénéficié de l'appui de plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux. Toutefois, depuis 2014, ces soutiens sont suspendus à l'exception de celui du Département d'Etat des Etats Unis d'Amérique.

En vue d'assurer la poursuite de son programme de lutte antimines, le Sénégal a consenti à contribuer sur le budget national annuel, en attendant le retour de ses partenaires traditionnels. Cette première contribution de deux cents millions FCFA (200.000.000FCFA) allouée en 2015 a été exécutée en 2017.

Dans le cadre de la lutte contre les mines, le Sénégal est en mesure de soutenir et d'assister des Etats tiers seulement en ressources humaines qualifiées.

Au rythme actuel de progression sur le terrain du déminage et de mobilisation des ressources financières, le Sénégal lance un appel à tous ses partenaires dont le concours devrait contribuer au déroulement de son programme de lutte antimines d'ici à mars 2021.